

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU : 29 MARS 2010**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

L'An Deux Mille Dix, et le 29 MARS.

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de CUQ-TOULZA se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, à 20 H 30 après convocation légale, sous la présidence de Madame Eliane PICOUET, Maire.

Date de la Convocation adressée aux Conseillers Municipaux : le 23 mars 2010.

**Etaient Présents** : Mme Eliane PICOUET, Monsieur Jean-Claude PINEL, Monsieur Michel BATUT, Monsieur Pierre ROS, Monsieur Philippe CAZENEUVE, Madame Isabelle ESPADA, Monsieur Michel ESPIGAT, Monsieur Damien GARRIC, Mademoiselle Marina GIORDANO, Monsieur Pierre HERAILH, Monsieur Christophe LEPINE, Madame Florence PENA, Monsieur Michel VERGNES, Monsieur André VIGNERON.

**Absents ou Excusés** : Mademoiselle Sophie GIRARD, ayant donné pouvoir à Madame Florence PENA.

Un scrutin a eu lieu, Damien GARRIC a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion qui est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

**Délibération pour demande de subvention au sénateur Jean Marc PASTOR dans le cadre de la réserve parlementaire.**

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'ajouter à l'ordre du jour du conseil Municipal, la délibération pour demande de subvention au sénateur Jean Marc PASTOR dans le cadre de la réserve parlementaire.

**Vote des taux d'imposition 2010 :**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le taux des 3 taxes locales pour l'année 2010. Afin de pouvoir réaliser les travaux d'équipements et notamment la mise en sécurité de l'accès à l'école, la réfection de la place de la Mairie et de terminer l'aménagement de l'avenue Jean Jaurès, Madame le Maire propose d'augmenter les taux des 3 taxes de la façon suivante :

Taxe d'Habitation : 4 %		
Soit : Taux 2009 : 11,98 %	Taux 2010 : 12.46 %	Produit : 78 759 €
Foncier Bâti : 4 %		
Soit : Taux 2009 : 19,35 %	Taux 2010 : 20.12 %	Produit : 82 210 €
Foncier Non Bâti : 3 %		
Soit : Taux 2009 : 86,86 %	Taux 2010 : 89.49 %	Produit : 47 877 €

**Soit un produit fiscal attendu de : 208 846 €**

Où l'exposé de Mme le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, ou représentés, de voter l'augmentation des trois taxes locales comme suit :

Taxe d'Habitation : 4 %		
Soit : Taux 2009 : 11,98 %	Taux 2010 : 12.46 %	Produit : 78 759 €
Foncier Bâti : 4 %		
Soit : Taux 2009 : 19,35 %	Taux 2010 : 20.12 %	Produit : 82 210 €
Foncier Non Bâti : 3 %		
Soit : Taux 2009 : 86,86 %	Taux 2010 : 89.49 %	Produit : 47 877 €

**Soit un produit fiscal attendu de : 208 846 €**

**Vote du budget primitif 2010 de la commune :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la section de fonctionnement est équilibrée en Recettes et en Dépenses à la somme de 562 186.62 € et donne lecture des différents chapitres.

La Section d'Investissement est équilibrée à la somme de 938 679.74 €

Les nouveaux programmes sont : La sécurité Ecole, le remplacement des extincteurs, le remplacement des volets et fenêtres de la Mairie, travaux sur le clocher de l'Église de Cuq Château, la signalétique, la voirie, travaux sur la rue de la Gare, rue de l'Église, Place de la Mairie, Terrain de pétanque, éclairage public sur le chemin de la Boulbène.

Où l'exposé de Mme le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal passe au vote du budget à main levée.

Le budget primitif 2010 est adopté à l'unanimité des membres présents, ou représentés.

**Vote du budget primitif 2010 du Service Assainissement :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la section de fonctionnement du budget primitif 2010 du service Assainissement est équilibrée en section d'exploitation, à la somme de 100 491.31 €

En section d'investissement le budget est équilibré à la somme de 593 972.89 €. Cette section comprend en raison des travaux de mise aux normes de l'assainissement collectif les travaux des réseaux. Les recettes sont les subventions d'équipement.

Où l'exposé de Mme le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal passe au vote du budget à main levée.

Le budget primitif 2010 du service Assainissement est adopté à l'unanimité des membres présents, ou représentés.

**Vote du budget Primitif 2010 du Lotissement Hameau de La Boulbène :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la section de fonctionnement du budget Primitif 2010 du lotissement Hameau de La Boulbène est équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 109 538.01 €.

La section d'investissement est équilibrée à la somme de 243 486 €.

Où l'exposé de Mme le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal passe au vote du budget à main levée.

Le budget primitif 2010 du lotissement Hameau de La Boulbène est adopté à l'unanimité des membres présents, ou représentés.

**Vote du budget Primitif 2010 du Lotissement Les Berges du Girou :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la section de fonctionnement du budget Primitif 2010 du lotissement Les Berges du Girou est équilibrée en recettes et en dépenses à la somme 305 048.51€.

La section d'investissement est équilibrée à la somme de 281 000 €.

Où l'exposé de Mme le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal passe au vote du budget à main levée.

Le budget primitif 2010 du lotissement Les Berges du Girou est adopté à l'unanimité des membres présents, ou représentés.

**Délibération pour demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du FDT pour les travaux au clocher de l'église de Cuq-Château :**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de demander au Conseil Général dans le cadre du Fond de Développement Territorial, Axe 1, Mesure 1, une subvention pour les travaux à effectuer sur le clocher de l'Église de Cuq Château. .

Il s'agit de travaux de mise en sécurité, de renforcement d'une poutre et remplacement des arêtiers en Zinc pour un montant de 3 342 € hors taxes.

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de demander au Conseil Général, dans le cadre du Fond de Développement Territorial, (F.D.T.) Axe 1, Mesure 1 une subvention pour les travaux de mise en sécurité, de renforcement d'une poutre et remplacement des arêtiers en zinc de l'Église de Cuq Château, pour un montant de 3 342 €.

**Demande de Subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du F.D.T pour les travaux d'aménagement de la place de la Mairie :**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de prendre une délibération pour une demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du F.D.T. Axe 1 Mesure 1, pour l'aménagement de la Place de la Mairie, afin de sécuriser les accès aux différents services publics et commerces du centre du village.

Le montant du devis pour la réalisation de ces travaux s'élève à la somme de 75 000 € H.T.

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite la subvention la plus importante du Conseil Général, dans le cadre du F.D.T. Axe 1, Mesure 1, pour permettre la réalisation des travaux d'aménagement de la Place de la Mairie, et couvrira le reste de la dépense par les fonds propres de la Commune.

**Demande de Subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du F.D.T pour l'aménagement d'un terrain de pétanque :**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de prendre une délibération pour une demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du F.D.T. Axe 1 Mesure 1, pour l'aménagement d'un terrain de pétanque au stade municipal. .

Le montant du devis pour la réalisation de ces travaux s'élève à la somme de 10 927.50 € H.T.

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite la subvention la plus importante du Conseil Général, dans le cadre du F.D.T. Axe 1, Mesure 1, pour permettre la réalisation d'un terrain de pétanque au stade municipal, et couvrira le reste de la dépense par les fonds propres de la Commune.

**Demande de Subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des Amendes de Police pour les travaux de sécurité routière au droit de l'école :**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de prendre une délibération pour une demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des Amendes de Police, pour l'aménagement de sécurité routière au droit de l'École.

Le montant du devis pour la réalisation de ces travaux s'élève à la somme de 15 000 € H.T.

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite la subvention la plus importante du Conseil Général, dans le cadre des Amendes de Police, pour permettre la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité routière au droit de l'École, et couvrira le reste de la dépense par les fonds propres de la Commune.

**Demande de Subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du Fond Régional d'Intervention pour l'aménagement d'un terrain de pétanque :**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de prendre une délibération pour une demande de subvention auprès du Conseil Régional, dans le cadre du Fond Régional d'Intervention, pour l'aménagement d'un terrain de pétanque au stade municipal. .

Le montant du devis pour la réalisation de ces travaux s'élève à la somme de 10 927.50 € H.T.

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite la

subvention la plus importante du Conseil Régional, dans le cadre du Fond Régional d'intervention, pour permettre la réalisation d'un terrain de pétanque au stade municipal, et couvrira le reste de la dépense par les fonds propres de la Commune.

**Demande de Subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre des aménagements des centres bourgs pour les travaux d'aménagement de la place de la Mairie :**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de prendre une délibération pour une demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre des aménagements des centres bourgs pour les travaux d'aménagement de la Place de la Mairie, afin de sécuriser les accès aux différents services publics et commerces du centre du village.

Le montant du devis pour la réalisation de ces travaux s'élève à la somme de 75 000 € H.T.

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite la subvention la plus importante du Conseil Régional, dans le cadre des aménagements des centres bourgs, pour permettre la réalisation des travaux d'aménagement de la Place de la Mairie, et couvrira le reste de la dépense par les fonds propres de la Commune.

**Information reclassement Bernard RAYGNER :**

Madame le Maire informe l'assemblée que Bernard RAYGNER remplit les conditions d'avancement de grade pour accéder à l'échelle 4.

Il est actuellement Adjoint Technique 2° classe échelle 3 Indice brut 348, majoré 326, 9° échelon et il est proposé à l'avancement au 1° janvier 2010 au grade d'adjoint technique 1° classe 9° échelon indice brut 374, majoré 345.

**Information SIPOM :**

Philippe CAZENEUVE délégué du SIPOM informe l'assemblée que la taxe ordures ménagères pour l'année 2010 a baissé sur la commune de Cuq-Toulza et passe de 11.10 % à 11.06 %.

Cette baisse est due à l'augmentation de la population, à l'augmentation des bases et à une meilleure gestion des déchets par la population.

**Informations Communauté de Communes SPANC :**

Jean Claude PINEL informe l'assemblée de la nouvelle réglementation pour la prise en charge par l'Agence de l'Eau de la mise aux normes des assainissements autonomes polluants. Désormais la Communauté de Communes doit choisir les 15 installations les plus polluantes, soit 1 par commune.

**Informations Communauté de Communes :**

Jean Claude PINEL informe l'assemblée que la commune de Saint Germain souhaite se retirer de la communauté de Communes Pays de Cocagne et a adressé un courrier au président en ce sens.

**Information travaux terrain de pétanque :**

Jean Claude PINEL informe l'assemblée que conformément à la délibération du Conseil l'éclairage du terrain de pétanque sera réalisé avec le matériel récupéré sur l'ancien terrain et qu'en conséquence seuls les 2/3 du terrain seront éclairés. Tous travaux supplémentaires seront à la charge du club.

**Information SIRP :**

Michel BATUT présente le budget voté par le SIRP qui prévoit une augmentation des frais pour les collectivités de 2 % soit pour la commune de Cuq-Toulza un montant de participation annuelle de 77 140.56 €.

Les travaux inscrits au budget 2010 sont : mise en place d'alarme intrusion – pose d'un cordon chauffant pour l'eau chaude sanitaire – réalisation d'un parking – achat d'un logiciel de recouvrement – achat de vestiaires pour le personnel du SIRP – achat de vêtements de travail – achat de 4 poteaux de basket – renouvellement de matériel scolaire.

**Information haut débit :**

Michel BATUT informe l'assemblée qu'il a, avec la Sem e-Terra, examiné les zones non desservies par l'ADSL et que cet opérateur pourrait en installant une antenne sur le château d'eau de la Planette couvrir ces zones blanches. Un dossier est à l'étude.

**Date du prochain conseil Municipal :**

Madame le Maire propose de fixer la date du prochain Conseil Municipal et suggère la date du lundi 26 avril 2010.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22h et le présent procès verbal sera signé lors de la prochaine réunion.